

Annexe 1
Instruction du Premier ministre du 16 juillet 2015



Le Premier Ministre

Paris, le 16 juillet 2015

à

Madame et Messieurs les préfets de région,

Mesdames et Messieurs les préfets de département,

Objet : Renforcement de la territorialisation du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

J'ai présenté, le 3 mars 2015, la nouvelle feuille de route 2015-2017 du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Pour poursuivre et donner plus de force à notre action de lutte contre la pauvreté, je souhaite vous rappeler l'engagement indispensable de l'Etat pour garantir la mise en œuvre de ce plan sur tous les territoires.

Au cours de la période 2013-2014, vous avez été placés dans un rôle de pilotage stratégique et d'animation territoriale. Ainsi, à la suite de l'instruction qui vous a été transmise en juillet 2014, des diagnostics territoriaux et des plans d'actions régionaux ou départementaux ont été élaborés sous votre impulsion.

Pour autant, la mise en œuvre locale du plan n'est pas encore devenue une réalité suffisamment partagée. Le rapport d'évaluation de la deuxième année de mise en œuvre du plan, établi par l'inspection générale des affaires sociales, met en évidence une mobilisation des acteurs encore inégale alors que la réussite du plan repose sur un partenariat large et actif entre l'Etat, les organismes de protection sociale, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les partenaires sociaux. Les associations demandent à juste titre que l'Etat impulse et garantisse une dynamique partenariale en faveur de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Dans le cadre de la nouvelle feuille de route 2015-2017, les préfets de région doivent être les garants de la territorialisation du plan et d'une gouvernance partenariale.

~ 1 ~

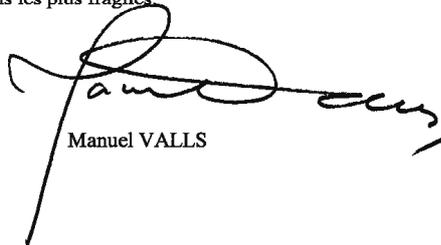
Sur la base d'un diagnostic partagé des besoins et d'une stratégie régionale identifiant des priorités en termes de publics-cibles et d'actions à mener, des territoires pertinents pour la déclinaison du plan seront identifiés sous l'autorité des préfets de région avec l'appui des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Sur chaque territoire, il conviendra ainsi de désigner un ou des pilotes pour assurer la déclinaison opérationnelle du plan.

Conformément à la charte de déconcentration¹, la mise en œuvre du plan pauvreté sera conduite prioritairement à l'échelon départemental par le préfet du département et le Conseil départemental. Ce schéma de gouvernance devra également permettre de prendre en compte les besoins spécifiques à l'échelle infra-départementale, notamment au niveau des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi des zones rurales isolées dans lesquelles l'éloignement accru des personnes peut faire obstacle à l'accès aux droits.

Je vous demande de veiller à ce que ces modalités de pilotage soient assorties d'un dispositif d'évaluation permettant de mesurer les progrès accomplis, reposant sur quelques indicateurs simples suivis localement², au regard notamment des enjeux d'accès aux droits et de participation à la vie sociale.

Dans le prolongement des précédentes circulaires, la direction générale de la cohésion sociale est en charge de l'animation interministérielle du plan au niveau central. Vous trouverez à cet effet en annexe des précisions concernant l'appui à la mise en œuvre territoriale du plan et à son suivi.

Je vous remercie de votre mobilisation et sais pouvoir compter sur votre entière implication au service de nos concitoyens les plus fragiles.



Manuel VALLS

Copies :

Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux d'agence régionale de santé

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

¹ Décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration

² Vous pourrez notamment vous appuyer sur les indicateurs locaux de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : http://www.drees.sante.gouv.fr/rapport-du-groupe-de-travail-drees-insee-drjscs-sur-les_11364.html

Annexe 1 : Appui à la mise en œuvre territoriale

Dans la continuité de sa mission d'évaluation du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, l'inspection générale des affaires sociales a désigné François Chèreque pour assurer auprès de la direction générale de la cohésion sociale une mission d'appui au suivi du plan, notamment dans sa mise en œuvre territoriale.

A cet effet, des réunions régionales seront organisées visant à préciser les bonnes pratiques de partenariat, d'animation, de coordination et de participation des personnes concernées.

Les thèmes suivants feront notamment l'objet d'une synthèse nationale qui sera communiquée au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).

- La pertinence des partenariats en fonction de chaque thématique principale du plan : accès aux droits, hébergement et logement, emploi, travail et formation professionnelle, ainsi que santé et accès aux soins.
- Les modalités de conception de la gouvernance : celle-ci peut en effet être thématique, ou territoriale. Elle pourra s'appuyer utilement sur la démarche AGILLE « Améliorer la Gouvernance et développer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion », qui vise à décloisonner les stratégies départementales de lutte contre l'exclusion.
- Les divers modes d'intervention ou d'association des acteurs : dans ce cadre, les bonnes pratiques de coordination inter-institutionnelles ou associatives seront identifiées, notamment pour favoriser **l'accompagnement, désormais sixième principe du plan**.
- Les modalités d'implication des personnes concernées.

Ces items non exhaustifs seront précisés progressivement. Une première communication au CNLE est prévue pour décembre 2015.

La question de la qualité de la participation des personnes sera appréciée notamment au regard de divers critères :

- Les modalités d'émergence des candidatures individuelles : celles-ci pourront s'appuyer sur le secteur associatif local, étant précisé que les personnes restent parfaitement indépendantes et ne représentent qu'elles-mêmes.
- La clarté des conditions d'exercice du « mandat » des personnes : règles de défraiement (déplacement, hébergement, restauration), et de maintien ou retrait du mandat en cas d'évolution de leur situation.
- Le soutien aux personnes : formation à la prise de parole en public.
- L'adaptation, le cas échéant, du fonctionnement des instances (envoi des supports en amont, simplification des termes employés...) afin de créer les conditions de la participation de personnes en situation d'exclusion.

Annexe 2 : Suivi et évaluation

- **Suivi de la mise en œuvre du Plan**

L'espace collaboratif en ligne dédié au suivi du plan pauvreté est destiné à faciliter le partage d'informations et la mutualisation de ressources entre les services de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre du plan pluriannuel : <https://collaboratif.social.gouv.fr/sites/DGCS-ADINESS/Plan-pluriannuel/default.aspx>.

Des tableaux de bord simplifiés et une trame de synthèse territoriale seront mis à disposition sur l'espace collaboratif afin d'assurer la remontée d'informations régionales. Ces informations devront être transmises avant le 31 octobre 2015 afin de nourrir les dialogues de gestion en fin d'année 2015. Elles feront par ailleurs l'objet d'une analyse transversale dans le cadre de la mission confiée à l'IGAS.

- **Evaluation de l'impact du plan**

Au-delà du suivi de la mise en œuvre du plan, une attention particulière devra être portée à l'évaluation de l'impact du plan, en particulier sur l'accès aux droits, afin de s'assurer de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire national. Les indicateurs permettant notamment d'évaluer le taux de recours aux aides et prestations sociales devront être intégrés dans le dispositif d'évaluation.

Afin de créer les conditions d'une mobilisation collective de l'ensemble des partenaires autour du plan, les actions à mener et les modalités de leur évaluation devront être définies de façon conjointe et partagée. Les modalités d'évaluation pourront comprendre des éléments qualitatifs tels que des enquêtes auprès des populations concernées, mais aussi des éléments quantitatifs qui pourront être définis sur la base des indicateurs régionaux proposés par le groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS³.

³ DREES, série Sources et méthodes, n°50

Annexe 2
Liste des actions de la feuille de route 2015/2017

A - Prévenir les difficultés et les ruptures

Logement – hébergement : sortir de la gestion d'urgence de l'hébergement et développer les solutions pérennes de logement

Action 1 - Limiter le recours aux nuitées hôtelières et développer des alternatives pour permettre une prise en charge de qualité des familles et des publics les plus vulnérables

Action 2 - Améliorer la gestion et le pilotage des dispositifs d'hébergement en unifiant les SIAO

Action 3 - Renforcer l'articulation des politiques départementales du logement et de l'hébergement en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALHPD

Action 4 - Développer l'offre de logement très social

Action 5 - Concentrer la garantie des loyers sur les jeunes et les plus précaires, et réfléchir à son extension aux chômeurs de longue durée

Action 6 - Poursuivre l'expérimentation de l'encadrement des loyers

Action 7 - Renforcer la prévention des expulsions locatives

Action 8 - Mettre en place le chèque énergie pour 4 millions de ménage

Accès aux droits : s'appuyer sur le numérique, poursuivre la simplification des droits, et améliorer le processus de domiciliation

Action 9 - Mettre à disposition un simulateur des droits multi-prestations au premier semestre 2015

Action 10 - Expérimenter un espace personnel numérique pour permettre aux personnes accompagnées de conserver leurs documents et d'accéder à leurs pièces justificatives

Action 11 - Développer l'accompagnement à l'usage du numérique dans le cadre du réseau national de la médiation numérique

Action 12 - Examiner la fusion du RSA et de l'ASS

Action 13 - Assurer une meilleure coordination entre les associations, les services de l'État et les collectivités territoriales dans le cadre des schémas départementaux de la domiciliation sur l'ensemble du territoire avant fin 2015

Action 14 - Assurer une meilleure cohérence entre l'organisation de la domiciliation et les politiques d'hébergement

Prévenir et lutter contre le surendettement

Action 15 - Mettre en place progressivement les points conseil budget en commençant par une expérimentation dans trois régions dès 2015

Action 16 - En fonction des résultats du groupe de travail sur le registre national des crédits aux particuliers, améliorer le fichier négatif existant ou mettre en place une nouvelle forme de registre national de crédits aux particuliers.

Action 17 - Développer les compétences financières et budgétaires tout au long de la vie

Favoriser la réussite scolaire

Action 18 - Développer la scolarisation précoce des enfants issus des familles les plus modestes en particulier dans les territoires défavorisés dont les territoires d'éducation prioritaire

Action 19 - Lutter contre le décrochage scolaire

Action 20 - Ouvrir l'école aux parents

Action 21 - Mieux accompagner les enfants pauvres en cours de scolarité

Accompagner l'accès à la culture et à l'éducation aux médias et au numérique

Action 21 - Développer les actions d'éducation artistique et culturelle sur les zones à faible densité culturelle et vers les publics les plus éloignés de la culture

Action 22 - Renforcer l'éducation aux médias et au numérique à l'école et en périscolaire

B - Mieux accompagner les personnes en difficulté et les encourager dans un parcours d'insertion

Promouvoir l'accompagnement comme sixième principe du plan

Action 23 - Mieux coordonner les divers accompagnements pour tendre vers un accompagnement adapté et plus personnalisé

Créer une prime d'activité

Action 24 - Créer une prime d'activité en fusionnant le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE)

Emploi – insertion, développer un accès effectif et pérenne

Action 25 - Développer l'accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi des publics les plus fragiles

Action 26 - Mise en place du droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi

Action 27 - Etendre la Garantie jeunes à de nouveaux territoires

Action 28 - Conforter les dispositifs d'insertion par l'activité économique au service des parcours d'insertion

Action 29 - Mettre en œuvre un plan de développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

Action 30 - Mettre en place une prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié jusqu'à la fin de la période d'essai

Action 31 - Améliorer la qualité des contrats aidés en développant des « situations de travail apprenantes »

Renforcer le soutien aux familles pauvres avec enfants et notamment les familles monoparentales

Action 32 - Mettre en place des solutions de mode de garde plus nombreuses et plus accessibles

Action 33 - Développer des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour les familles les plus fragiles, et notamment les familles monoparentales

Améliorer l'accès à la santé

Action 34 - Généraliser le tiers payant

Action 35 - Améliorer les modes de coopération entre sanitaire, médico-social

Action 36 - Mesures ciblées d'accès aux soins en direction des publics les plus vulnérables (personnes consommatrices de drogues, atteintes de problèmes de santé mentale...)

Action 37 - Programmes de prévention et de promotion de la santé pour les publics les plus vulnérables

Action 38 - Accès gratuit à la vaccination dans certaines structures

Action 39 - Prise en charge à 100% des actes de biologie de d'échographie pré et post IVG

Lutter contre l'insécurité alimentaire et contre le gaspillage

Action 40 - Améliorer la coordination et la mise en réseau des acteurs : services de l'État, associations, collectivités locales, producteurs et fournisseurs de denrées

Action 41 - Améliorer le service rendu aux bénéficiaires de l'aide alimentaire notamment en rendant les lieux plus accessibles

Action 42 - Développer des actions de récupération de denrées

Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables

Action 43 - Faciliter l'accès à l'emploi et au logement des jeunes de l'ASE

Action 44 - Généraliser la mise en place de commissions « cas complexes »

Action 45 - Clarifier le cadre juridique des centres parentaux pour favoriser leur développement

Action 46 - Améliorer l'accompagnement des mineurs isolés étrangers

C. Agir ensemble, au plus près des territoires et des personnes

Agir au plus près des territoires

Action 47 - Demander aux préfets de région d'identifier et de répartir les instances de gouvernance locales

Action 48 - Approfondir les coopérations en milieu rural

Mettre en place une stratégie nationale de la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité

Action 49 - Mise en place d'une boîte à outils de la participation

Action 50 - Mise à disposition d'un groupe informel d'appui et de conseil coordonné par la DGCS

Appuyer les initiatives associatives et les engagements citoyens

Action 51 - Soutenir le développement des associations : accompagnement stratégique, sécurisation du recours à la subvention publique, simplification des démarches administratives

Action 52 - Favoriser l'engagement bénévole, notamment des actifs

Action 53 - Assurer la montée en charge du service civique

États généraux du travail social

Action 54 - Proposer un plan d'action à l'automne 2015

Annexe 3

Liste des contacts DRJSCS

Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes	Liliane Le Mao	05 56 69 38 33 liliane.lemao@drjscs.gouv.fr
Auvergne et Rhône Alpes	Nathalie Gay	04 72 61 40 16 nathalie.gay@drjscs.gouv.fr
Bourgogne et Franche Comté	Guillemette Rabin	03 80 68 39 49 guillemette.rabin-costy@drjscs.gouv.fr
Bretagne	Marie Simorre	02 23 48 24 00 marie.simorre@drjscs.gouv.fr
Centre Val de Loire	Pierre Ferreri	02 38 77 49 56 pierre.ferreri@drjscs.gouv.fr
Corse	Anne Ottavi	04 95 29 67 90 anne.ottavi@drjscs.gouv.fr
Guadeloupe	Denise Miath	05 90 47 11 90 denise.miath@drjscs.gouv.fr
Grand Est (Alsace, Champagne Ardennes et Lorraine)	Brigitte Dempt	03 88 76 04 brigitte.dempt@drjscs.gouv.fr
Guyane	Marie-Marthe Galot	05 94 29 92 13 marie-marthe.galot@drjscs.gouv.fr
Hauts de France (Nord Pas de Calais et Picardie)	Véronique Buyens-Dagmey	03 20 14 42 80 veronique.buyens-dagmey@drjscs.gouv.fr
Ile de France	Céline Calvez	01 73 03 49 09 celine.calvez@drjscs.gouv.fr
La Réunion	Serge Tardy	02 62 20 54 82 serge.tardy@drjscs.gouv.fr
Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées	Marie-Claude Aldebert	04 67 10 14 10 marie-claude.aldebert@drjscs.gouv.fr
Martinique	Hervé Norton	05 96 66 35 21 herve.norton@drjscs.gouv.fr
Normandie	Daniel Covo	02 31 52 73 76 daniel.covo@drjscs.gouv.fr
Pays de la Loire	Carine Verite	02 40 12 87 41 carine.verite@drjscs.gouv.fr
Provences Alpes Côte d'Azur	Léopold Carbonnel	04 88 04 00 60 leopold.carbonnel@drjscs.gouv.fr

Annexe 4
Questionnaire Cinode



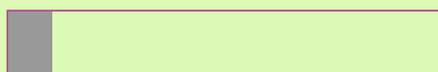
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ÉGALITÉ, DE LA SANTÉ ET DES
DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

FEUILLE DE ROUTE 2015/2017

SYNTHÈSE TERRITORIALE



RÉGION :

PARTIE 1. LA GOUVERNANCE DU PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

1. Les modalités de gouvernance du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Q 1 : Des instances de gouvernance et de suivi du plan pluriannuel ont-elles été réunies depuis octobre 2014 ?

oui non

Q 1a : Si non pour quelles raisons ?

Q 1b - Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?

- Comité de pilotage
- Groupes Thématiques (ex : hébergement / logement)
- Autre

Q 1c - Si oui, à quel niveau territorial ?

- Régional
- Départemental
- Infra-départemental

Q 2 : Des outils spécifiques ont-ils été déployés afin de faciliter la gouvernance et le suivi du plan ?

oui non

Q 2a- Si oui, pouvez vous préciser lesquels ?

- Fiches actions
- Tableaux de bord
- Mise en place d'un réseau ad hoc

Autre (précisez)



Q 3 : Avez-vous pris appui sur la démarche AGILLE afin de mettre en place votre cadre de gouvernance ?

oui non

Q3a : Si non, pourquoi ?

2. La formalisation des documents de cadrage

Q 4 : Un diagnostic territorial a-t-il été réalisé et /ou actualisé ?

oui non

Q4a : Si non, pourquoi ?

Q 5 : Des axes d'intervention prioritaires en termes de publics-cibles et /ou de thématiques ont-ils été déterminés ?

oui non

Q5a : Si oui, lesquels ?

Q 6 : Un plan régional contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ou un bilan a-t-il été formalisé ?

oui non

Q6a : Si non, cette démarche est-elle prévue à court terme ?



3. Les partenariats structurés

Au regard des thématiques prioritaires que vous avez retenues, pouvez vous préciser quels sont les partenaires associés à la gouvernance et au suivi du plan pluriannuel ?

Cochez thématique par thématique, les cases si les partenaires sont impliqués

Q 7 a - Thématique : Accès aux droits

Services de l'Etat

DIRECCTE DREAL Rectorat

Conseils départementaux

ARS Pôle Emploi Associations de lutte contre les exclusions Banque de France

Caisses de Sécurité Sociale Personnes en situation de pauvreté Autre(s) : précisez

Q 7 b - Thématique : Emploi / Travail

Services de l'Etat

DIRECCTE DREAL Rectorat

Conseils départementaux

ARS Pôle Emploi Associations de lutte contre les exclusions Banque de France

Caisses de Sécurité Sociale Personnes en situation de pauvreté Autre(s) : précisez

Q 7 c - Thématique : Inclusion bancaire / Surendettement

Services de l'Etat

DIRECCTE DREAL Rectorat

Conseils départementaux

ARS Pôle Emploi Associations de lutte contre les exclusions Banque de France

Caisses de Sécurité Sociale Personnes en situation de pauvreté Autre(s) : précisez



Q 7 d - Thématique : Hébergement / Logement

Services de l'Etat

DIRECCTE DREAL Rectorat

Conseils départementaux

ARS Pôle Emploi Associations de lutte contre les exclusions Banque de France

Caisses de Sécurité Sociale Personnes en situation de pauvreté Autre(s) : précisez

Q 7 e - Thématique : Enfance / Famille

Services de l'Etat

DIRECCTE DREAL Rectorat

Conseils départementaux

ARS Pôle Emploi Associations de lutte contre les exclusions Banque de France

Caisses de Sécurité Sociale Personnes en situation de pauvreté Autre(s) : précisez

Q 7 f - Thématique : Santé

Services de l'Etat

DIRECCTE DREAL Rectorat

Conseils départementaux

ARS Pôle Emploi Associations de lutte contre les exclusions Banque de France

Caisses de Sécurité Sociale Personnes en situation de pauvreté Autre(s) : précisez

Q 8 - De manière générale, l'implication des partenaires dans la gouvernance et le suivi du plan pluriannuel est-il de votre point de vue ?

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Insatisfaisante



Q 9 : Pour quelles raisons ?

- Forte mobilisation partenariale
- Absence de certains partenaires
- Manque de moyens
- Autres (précisez)

Q 10: Le cas échéant, quelles sont les modalités d'implication de ces partenaires dans la gouvernance et le suivi du plan pluriannuel ?

- Articulation des politiques publiques (par exemple : le plan régional constitue un volet à part entière d'une démarche programmatique portée par le partenaire)
- Co-pilotage
- Participation aux réunions
- Autres (précisez)

Q 10 a - Si cette implication se traduit par une articulation avec des politiques menées par d'autres services de l'état, préciser les politiques publiques concernées (ex : articulation entre le plan pluriannuel et le PRS)

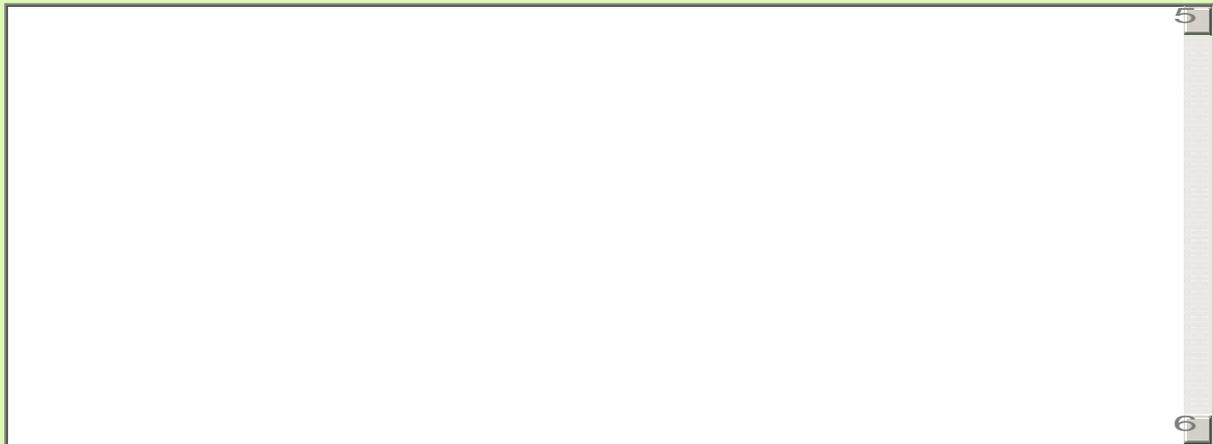
Q 10 b - Si cette implication se traduit par une articulation avec des politiques menées par d'autres partenaires, préciser les politiques publiques concernées (ex : articulation entre le plan pluriannuel et PDI)



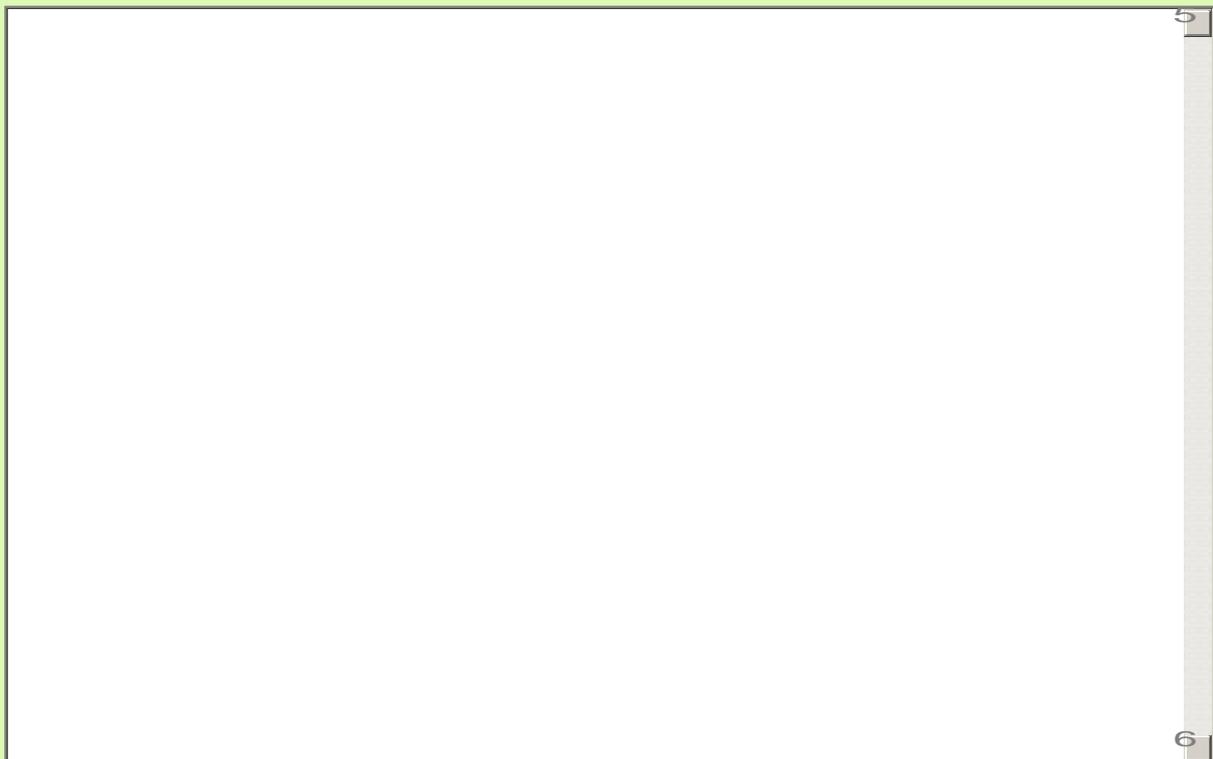
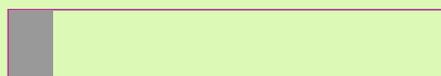
Q 11 - Avez vous constaté une évolution de la typologie des partenaires impliqués dans la gouvernance de plan pluriannuel depuis 2003 ?

- oui
- non

Q 12 - Comment l'expliquez vous ?

A large, empty rectangular text input field with a thin black border. On the right side, there is a vertical scrollbar with a small '5' at the top and a '6' at the bottom.

Q 13 - Quels sont les moyens/outils qui permettraient, selon vous, de renforcer les partenariats structurés autour du plan pluriannuel ?

A large, empty rectangular text input field with a thin black border. On the right side, there is a vertical scrollbar with a small '5' at the top and a '6' at the bottom.

PARTIE 2. LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE

Q 14 - Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité sont-elles associées à la mise en oeuvre du Plan pluriannuel sur votre territoire ?

- oui
 non

Q 14 a - Comment l'expliquez vous ?

Q 14b- Sur quel type d'instances vous appuyez-vous afin de faciliter la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à la mise en oeuvre du Plan pluriannuel sur votre territoire ?

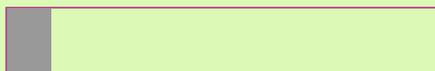
- CCRPA CR2H Comités d'usagers des CAF Domiciliation Autres

Q 15 - La participation des personnes a-t-elle conduit à une évolution de ces instances ?

- oui
 non

Q 16- De manière générale, quels sont selon vous les principaux freins existants aujourd'hui à la participation des personnes en situation de pauvreté ?

- Ressources mobilisables Formation Autre



PARTIE 3. L'ACCOMPAGNEMENT

Q 17 - Avez vous réalisé un inventaire / état des lieux des dispositifs et pratiques d'accompagnement mobilisables sur votre territoire ?

- oui
- non

Q 18 - De votre point de vue, l'accompagnement proposé aux personnes en situation de pauvreté sur votre territoire permet de répondre aux difficultés que ces dernières rencontrent en matière d'emploi, de santé ou de logement , de manière ?

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Insatisfaisante

Q 19 : Cette situation résulte selon vous :

- Du manque de coordination entre les institutions
- De la structuration des parcours
- Autres (précisez)

Q 20 - Avez vous identifié des "bonnes pratiques" en la matière ?

- oui
- non

Q 20 a - Si oui lesquelles ?



**PARTIE 4. LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET D'EVALUATION DU PLAN PLURIANNUEL
CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE**

1. La territorialisation des actions

Q 21 : Des actions spécifiques ont-elles été engagées, le cas échéant, sur des zones rurales de votre territoire ?

oui non

Q 21 a - Si oui lesquelles ?

Q 22 : Pourriez vous préciser les modalités de déclinaison territoriale de vos thèmes prioritaires ?

- Actions identifiées comme prioritaires au niveau régional et déclinées à l'identique sur les départements
- Actions identifiées comme prioritaires au niveau régional corrélées à des mesures spécifiques par départements
- Actions identifiées comme prioritaires au niveau régional déclinées à la fois à l'identique sur les départements et corrélées à des mesures spécifiques pour chacun d'entre eux
- Autre configuration (précisez ci dessous)

Q 23- La nature des actions menées correspond plutôt à ?

- Des actions d'information / communication
- Des actions visant à faciliter la mise en réseau des acteurs
- Des actions structurantes, de type "plans d'action"

Bilan quantitatif des actions menées (cf. tableaux)



2. L'évaluation

Q 24 :Avez vous identifié les modalités d'évaluation du plan pluriannuel sur votre territoire?

oui non

Q 24a : si oui , cette évaluation a-t-elle été construite de manière partagée avec vos partenaires ?

oui non

Q 25 :Avez vous recours aux indicateurs régionaux mis à disposition par la DREES ?

oui non

Q 25 a - Si non, à quelle échéance envisagez vous de les mettre en place ?



Q 26 :Avez vous prévu de mettre en place des indicateurs de suivi spécifiques en matière d'accès aux droits?

oui non

Q 27 :Avez vous prévu de mener des enquêtes qualitatives ?

oui non

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Imprimer

Valider



Annexe 5

Glossaire

ACS	Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé
ACT	Appartement de coordination thérapeutique
ADF	Assemblée des départements de France
ADIL	Association départementale d'information sur le logement
AGILLE	Améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion
AHI	Accueil, hébergement, logement
ALUR	Loi pour l'amélioration du logement et un urbanisme rénové
AME	Aide médicale d'Etat
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANCCAS	Association nationale des cadres communaux de l'action sociale
ANSA	Agence nouvelle des solidarités actives
APRE	Aide personnalisée de retour à l'emploi
APS	Activité physique et sportive
AREP	Association réunionnaise d'éducation populaire
ARML	Association régionale des missions locales
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ATSA	Accueil temporaire service de l'asile
CAARUD	Centre d'accueil et d'accompagnement à la rééducation des risques pour les usagers de drogues
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAR	Comité d'administration centrale
CARSAT	Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCPA	Comité consultatif des personnes accueillies
CCRPA	Comité consultatif régional des personnes accueillies
CCSM	Caisse de sécurité sociale de Mayotte
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLAS	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
CLS	Contrat local de santé
CMS	Centre municipal de santé
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CNAMTS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CNLE	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
COG	Convention d'objectifs et de gestion
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRAC	Collectif régional arts et culture
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CSSM	Caisse de sécurité sociale de Mayotte
DALO	Droit au logement opposable
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DEAL	Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DJSCS	Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRAC	Directions régionales des affaires culturelles
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRDFE	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRPJJ	Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse
EGTS	États généraux du travail social
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPP	Évaluation de politique publique
FNASAT	Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et les gens du voyage
FNARS	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FOQUALE	Réseau formation, qualification, emploi
FRIAA	Fédération régionale des industries agro-alimentaires
FSE	Fonds social européen
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GMS	Grande et moyenne surface
IAE	Insertion par l'activité économique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ITSS	Inégalité territoriale sociale et de santé
LHSS	Lits halte soins santé
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutualité sociale agricole
ORS	Observatoire régional de santé
PACA	Provences Alpes côte d'azur
PASS	Permanence d'accès aux soins de santé
PDAHI	Plans départementaux accueil hébergement insertion
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDALPD	Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées
PDH	Plan départemental de l'habitat
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLANIR	Plan local d'accompagnement du non-recours, des incompréhensions et des ruptures
PLH	Programme local de l'habitat
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PM	Premier Ministre
PTI	Projet territorial d'Insertion
PRAANS	Programme alimentation activités nutrition santé
PRAPS	Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis
QPV	Quartier prioritaire de la ville
RSA	Revenu de solidarité active
SGMAP	Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
SIAE	Structure de l'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SI SIAO	Système d'information de service intégré d'accueil et d'orientation
SNS	Stratégie nationale de santé
SPIP	Services pénitentiaires d'insertion et de probation
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
USH Franche-Comté	Union Sociale pour l'Habitat Franche-Comté